



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## FICHE TECHNIQUE | GRANDES CULTURES

### Gestion des mauvaises herbes en prérécolte du soya

La forte présence de mauvaises herbes dans les champs de soya en fin de saison peut nuire à l'opération de récolte et à la qualité du grain, notamment celui destiné à l'alimentation humaine où le grain pourrait être taché. Pour éviter les taches vertes sur les grains, il est conseillé de récolter lorsque les mauvaises herbes et les tiges de soya sont sèches. Les premières gelées d'automne peuvent contribuer à l'assèchement des mauvaises herbes, mais cela implique une récolte plus tardive, dans des conditions météorologiques qui pourraient s'avérer défavorables à la qualité de la récolte ou dans des conditions de terrain plus difficiles. L'utilisation d'herbicides en prérécolte du soya peut être envisagée pour faciliter l'opération de moissonnage-battage et optimiser la qualité des grains dans les cas suivants :

- Forte pression de mauvaises herbes annuelles (p. ex. : petite herbe à poux, chénopode blanc, morelle noire de l'Est, sétaire géante, etc.);
- Forte pression de mauvaises herbes bisannuelles (p. ex. : armoise bisannuelle, vergerette du Canada);
- Forte pression de mauvaises herbes vivaces (p. ex. : laitron des champs, chardon des champs);
- Culture encore verte au moment de la maturité des grains, si elle n'est pas tolérante à l'herbicide appliqué.

Il est important de noter qu'un traitement herbicide appliqué en prérécolte n'accélère pas la maturation et n'abaisse pas la teneur en humidité des grains. Un tel traitement n'accélèrera pas le murissement des grains de soya encore verts. Il provoque seulement le dessèchement des tissus verts, comme les feuilles et les tiges des plantes et les gousses du soya, ainsi que leur mort. **L'utilisation d'un herbicide de prérécolte dans le soya en l'absence de mauvaises herbes problématiques n'est donc pas justifiée.** Si l'application d'un herbicide est envisagée sur du soya destiné à l'alimentation humaine, il est important de vérifier auprès de l'acheteur si de telles applications sont permises. **Ci-dessous sont présentées les bonnes pratiques d'utilisation d'herbicides avant la récolte du soya.**

## Choix de l'herbicide

**Le choix de l'herbicide doit se faire en fonction des principales espèces présentes au champ et de leur résistance aux herbicides, s'il y a lieu.**

Le glyphosate, un herbicide systémique, est à privilégier pour les mauvaises herbes vivaces. À l'automne, l'efficacité du produit augmente, car la translocation du produit vers les racines est accentuée. Pour assurer l'efficacité du traitement, les mauvaises herbes doivent cependant être en croissance active. Les étiquettes des produits à base de glyphosate mentionnent un délai minimum de 7 jours avant la récolte. Toutefois, afin d'obtenir un dessèchement suffisant et un contrôle efficace des vivaces, il faut souvent prévoir 10 à 14 jours et parfois plus selon les conditions météorologiques, la taille des mauvaises herbes et les espèces présentes. Notez que le glyphosate n'est pas homologué en pré-récolte dans le soya destiné à la production de semence puisque qu'il peut affecter la germination des graines.

Les autres herbicides homologués en pré-récolte du soya, tels que le carfentrazone-éthyle (p. ex. : AIM EC), le saflufenacil (p. ex. : ERAGON LQ) et le diquat (p. ex. : REGLONE), ont une action plus rapide sur les mauvaises herbes. Ces produits agissent principalement par contact et n'affectent que les parties vertes directement atteintes par le produit, à l'exception du saflufenacil qui peut se diffuser dans une certaine mesure vers le haut des plants. Ces herbicides peuvent être utilisés lorsque ce sont principalement des mauvaises herbes annuelles qui sont présentes ou lorsque la récolte est imminente et qu'un dessèchement rapide des mauvaises herbes est souhaité. Les délais avant la récolte varient selon le produit (voir les étiquettes) et doivent être pris en compte. Cependant, pour obtenir l'efficacité souhaitée, il faudra vérifier l'assèchement des mauvaises herbes et l'humidité de la culture pour cibler le bon moment de récolte.

La rapidité d'action des herbicides doit être prise en compte si un mélange en cuve est envisagé. Par exemple, il n'est pas recommandé d'appliquer un herbicide à action rapide et du glyphosate ensemble pour le contrôle des vivaces, car le premier dessèche rapidement le feuillage, ce qui nuit à l'action du glyphosate qui nécessite plus de temps pour agir sur les mauvaises herbes.

Les [indices de risque](#) pour la santé et l'environnement doivent être considérés au moment de faire le choix du traitement. De plus, il est important d'effectuer une rotation des groupes d'herbicides afin de diminuer les risques de développement de résistance des mauvaises herbes. Par exemple, certains herbicides utilisés en pré-récolte font partie du groupe 14, un groupe dans lequel on retrouve des herbicides qui peuvent aussi être employés dans le soya en début de saison. Il s'agit d'un groupe pour lequel des populations de mauvaises herbes résistantes ont été confirmées au Québec. Le [tableau suivant](#) résume les informations importantes sur les traitements.

## Moment d'application

Il est très important que la maturité physiologique du soya soit atteinte avant d'appliquer un herbicide en pré-récolte. La présence de grains non matures lors du traitement comporte un risque de perte de rendement et de présence de résidus dans le grain. Un plant de soya atteint sa maturité physiologique lorsque les grains remplissent les gousses et qu'il n'y a plus de translocation de nutriments vers les grains (entre les stades R7 et R8). Il n'est pas toujours évident de cerner la maturité physiologique pour une culture indéterminée comme le soya. Une bonne méthode consiste à vérifier, dans le tiers supérieur des plants, si les grains sont jaunes et détachés de la membrane de la gousse. Si des zones du champ moins matures sont présentes, le traitement devra être retardé jusqu'à ce que ces zones aient atteint la maturité physiologique.

De plus, il est important de consulter les étiquettes concernant les conditions météorologiques optimales et les stades plus précis du soya à respecter pour l'application. Par exemple, l'étiquette du ROUNDUP WEATHERMAX (glyphosate) indique que la teneur en eau du grain doit être de 30 % ou moins, que les tiges doivent être de vertes à brunes et que 80 à 90 % des feuilles doivent être tombées. Rappelons que les directives indiquées sur les étiquettes des produits doivent être respectées en tout temps. Par exemple, il faut toujours s'assurer que les mauvaises herbes sont au bon stade de développement, en croissance active et que les doses homologuées en pré-récolte puissent permettre une répression efficace de celles-ci. Les applications en post-récolte peuvent être envisagées dans le cas d'espèces vivaces requérant des doses plus élevées que celles permises en pré-récolte pour être contrôlées.

De plus, les doses doivent être respectées afin de ne pas entraîner un dépassement de la limite maximale de résidus sur les plantes et les grains. Aussi, pour maximiser l'efficacité de cette technique, il faut s'assurer d'avoir un volume d'eau suffisant, surtout lorsque les mauvaises herbes sont cachées par la culture, ainsi qu'une bonne hauteur de rampe et une température adéquate. Dans le cas où les foyers de mauvaises herbes sont localisés, les applications localisées peuvent également être considérée.

*Cette fiche technique a été mise à jour en 2023 par M.-E. Cuerrier, S. Mathieu, V. Samson, agronomes, MAPAQ). Le texte original a été rédigé par Y. Faucher et B. Duval, agr. (MAPAQ), I. Fréchette, agr. et M. Neau (CÉROM). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseuse du sous-réseau Grandes cultures ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr. M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*

15 septembre 2023